

## CONDITIONS GENERALES

qomIT sprl – rue des Artisans, 2A – 4877 OLN – BE0553.465.865 – 04/259 98 98

Ces conditions générales de vente et de livraison sont réputées être acceptées par notre client même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions d'achat.

### TARIF

Nos interventions sont facturées en régie avec un montant forfaitaire minimum par intervention d'une heure de main d'œuvre au tarif en vigueur. Le tarif horaire sera différent en atelier ou sur site et dans un environnement simple mono-poste ou complexe multi-postes. Le coût des pièces et des déplacements étant facturé en sus au client.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables au grand comptant, en net et sans escompte à la livraison de la marchandise et/ou des prestations.

Si le client en fait la demande et sous réserve d'acceptation, le client pourra payer les factures à l'échéance déterminée de commun accord.

### RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

L'envoi de la facture vaut mise en demeure en bonne et due forme.

Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des marchandises livrées.

Toute somme impayée à échéance portera de plein droit, et sans mise en demeure préalable, un intérêt minimum de 1,5 % par mois. En outre, sans préjudice des autres frais, tout montant impayé à son échéance sera majoré automatiquement et de plein droit au titre de clause pénale forfaitaire et irréductible d'un montant équivalent à 15 % de la facture avec un minimum de 125 EUR.

Le défaut de paiement d'une seule de nos factures à son échéance, toute demande de concordat amiable ou judiciaire ou tout autre événement susceptible d'ébranler le crédit du client entraînera sans mise en demeure préalable et de plein droit :

- l'exigibilité de toutes nos factures en cours ; (échues et non-échues)
- notre droit de suspendre toute livraison et prestation ;
- notre droit de résilier unilatéralement les contrats en cours ou certains d'entre eux, sous réserve de notre droit d'opter pour leur exécution forcée.

### ACOMPTE.

Un acompte minimum de 30 % sera demandé lors de chaque commande. Le paiement total anticipatif pourra être demandé lors d'une commande spéciale.

Dans le cadre de livraison ou d'installation plus importante (réseaux), un acompte de 50 % sera demandé à la commande, 30 % à la livraison et le solde à l'installation.

### RECLAMATION

Aucune réclamation concernant nos factures ne pourra être prise en compte que si elle nous est adressée sous pli recommandé dans les 8 jours de la date d'émission de notre facture.

### DEVIS

Sauf stipulation contraire, toute demande de devis ou de réparation implique la perception d'une provision. Le client s'engage à régler les frais de montage, démontage et administratifs nécessaires à l'établissement du devis.

### GARANTIE

La garantie se rapportant aux marchandises se limite au mieux à celle accordée par le fabricant avec un minimum de 1 an.

Cette garantie ne comprend pas les frais de transport, les frais d'emballage, les frais d'intervention sur site et les frais éventuels de mise à disposition d'un matériel de remplacement. Ces frais devront être payés par le client.

Nous ne sommes pas responsables des délais de réparations de nos fournisseurs.

Toute réclamation devra nous parvenir sous pli recommandé dans les 48 heures de la découverte du vice et/ou de la malfaçon. La garantie sur les réparations est de trois mois, sauf stipulation contraire du fabricant.

La garantie est nulle dans le cas où le matériel a été mal utilisé, pas utilisé conformément à son objet ou que les dommages aient été causés par une faute ou une négligence du client ou de tiers.

L'usage du matériel prêté, loué ou vendu se fait aux risques et sous la seule responsabilité des utilisateurs.

Préalablement à l'intervention de la sprl qomIT, le client sera tenu de prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des données et logiciels utilisés avec le matériel. Il sera responsable de la reconstitution éventuelle de fichiers, données ou programmes perdus ou modifiés, ainsi que de la sécurité de ses informations confidentielles, classifiées ou liées à ses droits de propriété ou de marque. La sprl qomIT ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient résulter de la perte de données ou de logiciels et ce pour quelque cause que ce soit.

Même si elle met tout en œuvre pour l'éviter, la sprl qomIT ne peut être tenue responsable de l'incompatibilité du matériel et/ou du logiciel.

### PRIX, OFFRES ET COMMANDES

Le prix donné pour le matériel et/ou le logiciel ne comprend ni la livraison, ni l'installation ni une quelconque formation. Ces prestations seront facturées en sus.

Toutes nos offres et listes de prix sont données sans engagement et ont un caractère purement indicatif. Nos prix sont modifiables sans avis préalable.

Toute commande du client lie ce dernier, qu'un acompte ait été payé ou non, mais n'engage la sprl qomIT qu'après confirmation par écrit.

La sprl qomIT ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution d'une commande pour cause de force majeure, comme par exemple l'épuisement des stocks ou les défauts de livraison par nos fournisseurs. Cette énumération n'étant pas limitative.

### DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne revêtent aucun caractère contraignant. Un retard dans la livraison ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation d'une commande, à une demande d'indemnisation ou à une pénalité quelconque.

Nous nous réservons le droit de procéder à des livraisons partielles constituant des ventes partielles. La livraison partielle d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des biens livrés.

### RESERVE DE DROIT DE PROPRIETE

Les marchandises fournies restent l'inaliénable et exclusive propriété de la sprl qomIT jusqu'au paiement total du montant principal, des frais, des intérêts et, le cas échéant, de l'indemnité. Le client s'engage à permettre à la sprl qomIT, sans avis préalable, de reprendre possession des biens, les frais d'enlèvement restant à charge du client.

### ATTRIBUTION EXCLUSIVE DE COMPETENCE

Le fait pour l'acheteur de ne pas avoir reçu nos conditions générales dans sa langue maternelle ne le dispense nullement de leur application.

En cas de litige entre parties, il est expressément convenu d'attribuer la compétence exclusive aux tribunaux de Verviers, aussi bien pour les transactions nationales qu'internationales.

Tout litige entre le client et la sprl qomIT est exclusivement réglé par le droit belge.